

Rapport N° 175/2019

Plans de quartier (PQ) 2 et 3 de la Petite Prairie

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 978'365.- (HT) sur le préavis N° 52/2003 concernant la mise en place des infrastructures des Services industriels

Nyon, le 19 décembre, 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillère et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis n° 175/2019 s'est réunie le jeudi 24 octobre à la Ferme du Manoir ainsi que le 27 novembre.

Etaients présents :

Monsieur Le Municipal Vincent Hacker,
Monsieur Thierry Magnenat, Directeur des Services Industriels,
Monsieur Serge Guebey, Chef d'Exploitation

Ainsi que la Commission ad hoc composée de Mmes Edyta Graf et Monique Chevallay Piguet, et de MM. Victor Allamand, Gustave Dutruy, Dominique Karlen, Pierre Patelli excusé la première fois et absent la deuxième, Olivier Tripet pour la première fois et remplacé par Bernard Ueltschi pour la deuxième séance, et John Santantonio comme premier nommé.

Sujet traité

Il s'agit d'une demande d'un crédit supplémentaire pour le compte de préavis n° 52/2003 « réalisation des équipements de base des PQ1 Reposoir et PQ2 et 3 Petite Prairie et Parc du Reposoir » voté par le Conseil Communal de Nyon en juin 2003 en prévoyant un montant global des travaux de CHF 5'489'000.- pour l'ensemble des équipements des plans du quartier Reposoir et Petite Prairie, dont un montant de CHF 2'623'000.- attribués aux infrastructures des CT de Nyon pour les services de l'eau du gaz et de l'électricité.

Monsieur Le Municipal Hacker et Messieurs Magnenat et Guebey ont présenté de manière détaillée le préavis en question, soit tout d'abord la situation actuelle du préavis n° 52/2003 et ses incidences financières, à savoir que le montant à disposition pour les infrastructures des SIA n'a pas été utilisé à ce jour dans sa totalité, un solde de CHF 378'364.- (HT) restant à disposition.

Le montant des travaux restant à réaliser sur les étapes 2 et 3 tels que mis en évidence sur les plans mis à jour et présentés en Commission sont les suivants :

Service des Eaux

Total CHF 361'923.- (HT), soit CHF 233'500.- auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 128'423.- de dépassement par rapport au préavis de 2003, une participation de l'ECA devait se monter à CHF 18'000.-

Service du Gaz

Total CHF 315'537.- soit CHF 308'500.- + un dépassement de CHF 7'037.- par rapport au préavis 2003.

Service Electrique

Total CHF 300'905.- soit CHF 85'000.- à réaliser dont un solde disponible à réaliser sur le préavis 2003 de CHF 511'095.-

Tous fluides confondus, le montant total à réaliser sur les étapes 2 et 3 est de CHF 1'357'000.- duquel il y a lieu de déduire un solde disponible de CHF 378'634.- d'où une demande de crédit supplémentaire de CHF 978'365.- (HT).

Des explications claires ont été apportées à la Commission quant au financement des travaux et à leurs amortissements respectifs.

Discussions

Messieurs les Chefs de Service ont apporté des réponses plausibles à la Commission relativement aux augmentations des coûts, soit en particulier le temps écoulé depuis l'élaboration du préavis de 2003, mais aussi l'augmentation du périmètre à aménager supérieur à celui qui était envisagé à l'époque, soit le réseau Oulteret / Précossy, mentionné en orange sur le plan A présenté. De plus, ainsi que cela est mis en évidence sur le plan B (en rouge ce qui réalisé et en bleu ce qui reste à réaliser), de nombreux ajouts sont survenus (promotions et ECA), une nouvelle station électrique sera créée entre les secteurs 2 et 3, ce qui n'était pas prévu à l'époque en 2003. On parlait alors à d'un périmètre de zone et non de constructions. Par ailleurs, une autre explication évidente est que l'indice « génie civil » est passé de 78.5 à 99.3 de 2003 à nos jours, l'indice de construction ayant passé pour sa part de 100 à 127 durant le même temps. Divers coûts de matériaux, dont par exemple le cuivre, en sont aussi l'une des causes. Des informations ont été également fournies à la Commission qui ne rendent pas forcément les promoteurs responsables, car l'étalement des projets dans le temps a aussi eu des causes imprévisibles, comme par exemple le renoncement à réaliser un centre thermique à distance pour se focaliser sur des productions thermiques par secteur. A la question de savoir à quel point les promoteurs prenaient en charge certains travaux réalisés par les ST, il a été répondu que de futures taxes y subviendraient.

Une réponse satisfaisante a été apportée à la question d'un Commissaire relative aux bassins de rétention prévus même si cela est plutôt du ressort de TEM.

La discussion a porté sur le fait de savoir si l'utilisation de gaz respectait la politique de l'environnement et de l'écologie en général. La réponse apportée par l'Autorité est qu'il s'agit d'une énergie de transition et d'appoint pour une période d'une vingtaine d'années avec la possibilité d'inclure en temps voulu le biogaz.

La Commission s'est longuement penchée sur la proposition de l'un de ses membres qui souhaitait que le préavis de 2003 soit définitivement bouclé et qu'un nouveau préavis soit présenté afin de procéder à la demande de crédit relatif à la 3^{ème} étape du plan de quartier de la Petite Prairie. Une réponse a été donnée par M. Le Municipal ainsi que par les Chefs de Service précisant que d'une part cela retarderait considérablement les travaux et d'autre part que tout avait été fait selon la loi sur les communes. La perte en énergie et en temps se monterait à plus de 6 mois. La Commission dans sa majorité n'a pas souhaité suivre la réflexion en question. Toutefois certains commissaires auraient préféré que le préavis initial de 2003 ne soit pas repris à zéro. A ce sujet il a été également demandé que la COGES reste attentive lors du bouclage du préavis 2003.

Plusieurs remarques ou interrogations ont été émises par rapport aux futures recettes découlant de ces importants travaux et chacun a compris que, en définitive, « pour investir, il faut dépenser » !

Conclusions

Les conclusions à tirer de l'abondante discussion sur un sujet sont les suivantes :

Les explications données par la Municipalité et les dirigeants des SIN ont conforté les Commissaires en charge du préavis dans leur décision de valider la demande de crédit supplémentaire.

En effet, les 19 années passées depuis l'acceptation du préavis N° 52 de 2003 permettent pratiquement à elles seules d'expliquer et de justifier les dépassements et autres frais subsidiaires engendrés par l'évolution des techniques, par les coûts des divers matériaux et autres installations ainsi que par le constat haussier des indices concernés, génie civil et constructions.

L'étalement de la réalisation des projets dans le temps a eu aussi des causes imprévisibles comme par exemple, l'exécution des trois centres thermiques plutôt que d'un seul à distance comme envisagé initialement. Il y a également lieu de noter que le périmètre à aménager, envisagé à l'époque, a été sensiblement augmenté.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 175/2019 « PQ 2 et 3 de la Petite Prairie - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 978'365.- (HT) sur le préavis n° 52/2003 concernant la mise en place des infrastructures des Services industriels »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 978'365.- (HT) à la Municipalité pour terminer l'équipement des plans de quartier étapes 2 et 3 de la Petite Prairie pour la distribution de l'eau potable, de l'électricité et du gaz naturel ;
2. de prélever le montant de CHF 361'923.- (HT) du service des eaux sur le Fonds de réserve du Service des eaux, compte N° 9280.27, doté d'un montant de CHF 15'884'955.- au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) pour un montant total estimé provisoirement à CHF 18'000.- ;
3. de porter les dépenses du service du gaz de CHF 315'537.- (HT) amortissables en 30 ans en augmentation du Capital de dotation des Services industriels – service du gaz, compte N° 9144.60 ;
4. de porter les dépenses du service de l'électricité de CHF 300'905.- (HT) amortissables en 30 ans en augmentation du Capital de dotation des Services industriels – service de l'électricité, compte N°9144.30.

La Commission :

Mmes Edyta Graf, Monique Chevallay Piguët

MM. Victor Allamand, Gustave Dutruy, Dominique Karlen, Bernard Ueltschi et John Santantoniou,
Président - rapporteur